



J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de l'accusé de réception électronique adressé à l'autorité compétente au moment de la consultation du document ou, à défaut de consultation, au plus tard 8 jours après l'envoi électronique de ce document.

4 – ENGAGEMENT DU (OU DES) DEMANDEURS

J'atteste avoir qualité pour demander le présent retrait.

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'atteste qu'aucuns travaux prévus par l'autorisation de permis de construire n'ont été engagés.

A :	Signature du (ou des) demandeur(s)
Le (jj/mm/aaaa) _____	

Votre demande est établie en deux exemplaires et déposée contre décharge ou adressée par pli recommandé au service de l'urbanisme de la province Sud pour les communes de Boulouparis, Farino, île des Pins, Moindou, Païta, Poya Sud, Sarraméa, Thio et Yaté.

Direction du Foncier et de l'Aménagement (DFA)

24 route de la Baie des Dames, Ducos
 BP L1 98849 Nouméa Cedex
 Tél. **20 42 62** - Fax 20 43 98
dfa.su@province-sud.nc